



## **FAQ sur la fiche de suivi de la programmation eDocs**

### **Pourquoi les codes et descriptions eDocs mis à jour sont-ils nécessaires?**

Le CSIO a découvert que l'identification des eDocs dans les systèmes de gestion des courtiers (BMS) variait d'un assureur à l'autre et que le code ne reflétait pas toujours le contenu du document. Cela signifiait que les courtiers devaient ouvrir les eDocs pour savoir s'il fallait intervenir et les identifier à nouveau dans leur BMS, et cette tâche nécessitait des ressources et des heures de travail supplémentaires. Le groupe de travail sur les eDocs du CSIO s'est réuni pour peaufiner les codes et les descriptions des eDocs afin qu'ils soient clairement identifiés, ce qui permet aux courtiers et aux assureurs d'économiser temps et argent.

### **Qu'est-ce que la fiche de suivi de la programmation eDocs?**

La fiche de suivi de la programmation eDocs présente les dates estimées de mise en œuvre, par nos assureurs et fournisseurs de BMS membres, de la programmation des codes et descriptions eDocs mis à jour.

### **Comment lire la fiche de suivi de la programmation eDocs?**

La fiche de suivi dresse la liste des assureurs et des fournisseurs de BMS membres qui travaillent actuellement avec eDocs et qui mettront en œuvre les codes et descriptions eDocs mis à jour. Pour chaque membre, nous indiquons la date de lancement fournie par trimestre/année. Par exemple, s'il est indiqué T1/2024, la date de mise en œuvre est donc le premier trimestre de 2024.

### **Qu'entendons-nous par « établissement de la portée »?**

L'assureur ou le fournisseur de BMS ne nous a pas encore fourni de date précise, mais il s'efforce de l'inscrire à son calendrier de lancement. La fiche de suivi sera mise à jour au fur et à mesure que les membres fourniront les dates.

### **Qu'entendons-nous par « non fourni »?**

L'assureur ou le fournisseur du BMS n'a pas encore confirmé que les codes et descriptions eDocs mis à jour figurent dans son calendrier de lancement.

### **Que signifie « Programmé — prêt pour les tests »?**

L'assureur ou le fournisseur du BMS a programmé les nouveaux codes et les nouvelles descriptions eDocs, mais ils ne sont pas encore en production. À cette étape, l'assureur testera les codes avec le fournisseur du BMS (ou le fournisseur du BMS les testera avec l'assureur). Les courtiers recevront les nouveaux codes une fois que les deux parties auront communiqué leurs modifications.

**Que se passe-t-il si certains assureurs programment les codes et les descriptions eDocs mis à jour et que d'autres ne le font pas (c.-à-d. qu'ils continuent d'utiliser les anciens codes eDocs)?**

Une fois que les fournisseurs du BMS auront programmé les nouveaux codes, ils seront en mesure de prendre en charge les nouveaux et les anciens codes ainsi que les descriptions eDocs pour s'assurer que les courtiers reçoivent tous leurs eDocs.

**Que se passe-t-il si un assureur programme les codes eDocs mis à jour, mais que le fournisseur du BMS ne le fait pas?**

Nous collaborons avec les assureurs pour assurer une coordination adéquate avec chaque fournisseur de BMS afin de réduire au minimum l'incidence sur le flux de travail des courtiers. Il pourrait y avoir une période de transition pendant que votre fournisseur de BMS programme les codes et les descriptions mis à jour.

**Ma société mutuelle d'assurance ne figure pas sur la fiche de suivi.**

Si votre société d'assurance mutuelle ne figure pas sur la liste, veuillez communiquer avec elle pour confirmer la date de mise en œuvre de ses eDocs.

**Que dois-je faire si je suis courtier?**

Restez à l'affût des mises à jour de votre représentant partenaire du BMS au sujet des dates précises de mise en œuvre et des documents de soutien supplémentaires liés à l'activation des plus récents codes et descriptions eDocs. Le CSIO fournira également des mises à jour mensuelles dans son bulletin. Si vous ne recevez pas déjà notre bulletin, veuillez écrire à [communications@csio.com](mailto:communications@csio.com) pour vous inscrire.

**Quelles mesures le CSIO prend-il pour assurer une transition harmonieuse vers les codes et descriptions eDocs mis à jour?**

Le CSIO maintient des communications étroites avec notre assureur et nos fournisseurs partenaires du BMS pendant la période de transition vers les codes et descriptions eDocs mis à jour. Pour ce faire, nous formons un comité directeur de la mise en œuvre des eDocs du CSIO. Le comité directeur a pour mandat d'assurer la mise en œuvre par l'industrie des codes eDocs améliorés du CSIO, notamment en :

- utilisant les leçons tirées des essais d'acceptation par l'utilisateur (EAU) antérieurs pour orienter l'industrie;
- fournissant des commentaires clés dans le cadre de l'élaboration et du suivi des résultats des EAU;
- fournissant des commentaires et du soutien à l'industrie pour le plan d'EAU;
- veillant à ce que le groupe exécute un solide plan d'EAU pour assurer la réussite de la mise en œuvre;
- en envoyant des communications unifiées aux courtiers et aux acteurs de l'industrie;
- réalisant des essais réels du système;
- s'assurant que tous les BMS et les versions sont mis à l'essai;
- effectuant des essais de bout en bout qui sont obligatoires pour les assureurs et les fournisseurs de BMS, y compris les courtiers.
- Les assureurs et les fournisseurs coordonneront leur certification eDocs du CSIO.

**Avec qui dois-je communiquer si j'ai besoin de plus d'information?**

Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec votre fournisseur de BMS ou votre assureur partenaire.